

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

**1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes: utilisation professionnelle.

**Emploi de la substance / de la
préparation**

Mastic

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: CARROSS
16 Rue de Serrières
69540 Irigny

**Service chargé des
renseignements:** sds@cap.pl
+48 91 41 65 440 (8:00-16:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS08

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: styrène
anhydride maléique
2,2'-(m-tolylimino)diethanol
N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 100-42-5	styrène	10-<20%
EINECS: 202-851-5	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304;	
Reg.nr.: 01-2119457861-32	⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	1-<5%
EINECS: 236-675-5	⚠ Carc. 2, H351	
Reg.nr.: 01-2119489379-17		
CAS: 91-99-6	2,2'-(m-tolylimino)diethanol	0,1-<1%
EINECS: 202-114-8	⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2,	
Reg.nr.: 01-2120791683-42	H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 2687-91-4	N-éthyl-2-pyrrolidone	0,1-<0,3%
EINECS: 220-250-6	⚠ Repr. 1B, H360D; ⚠ Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119472138-36		

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 2)

CAS: 78-78-4	isopentane	0,1-<0,3%
EINECS: 201-142-8	⚠ Flam. Liq. 1, H224; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411;	
Reg.nr.: 01-2119475602-38	⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 123-26-2	N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)	0,1-<1%
EINECS: 204-613-6	⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
Reg.nr.: 01-2119978265-26		
CAS: 108-31-6	anhydride maléique	0,001-0,1%
EINECS: 203-571-6	⚠ Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1,	
Reg.nr.: 01-2119472428-31	H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	
	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:	Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Après inhalation:	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 3)

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 4)

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

100-42-5 styrène

VLEP (France) Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm
Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm
R2, risque de pénétration percutanée, (13)

13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
C2

78-78-4 isopentane

VLEP (France) Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm
IOELV (EU) Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm

108-31-6 anhydride maléique

VLEP (France) Valeur momentanée: 1 mg/m³
All

**Informations relatives à la
réglementation**

VLEP (France): ED 1487 12.2020
IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL

100-42-5 styrène

Dermique DNEL 406 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire DNEL 289 mg/m³ (acute - systemic effects, workers)
306 mg/m³ (acute - local effects, workers)
85 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire DNEL 10 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

123-26-2 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

Inhalatoire DNEL 3,35 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

PNEC

100-42-5 styrène

PNEC 0,028 mg/l (freshwater environment)
0,0028 mg/l (marine environment)
0,04 mg/l (intermittent releases)
5 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 0,614 mg/kg (freshwater sediment environment)
0,0614 mg/kg (marine sediment environment)

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 5)

0,2 mg/kg (soil)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC 0,184 mg/l (freshwater environment)

0,0184 mg/l (marine environment)

0,193 mg/l (intermittent releases)

100 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 1.000 mg/kg (freshwater sediment environment)

100 mg/kg (marine sediment environment)

100 mg/kg (soil)

123-26-2 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

PNEC 100 µg/l (sewage treatment plants)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

Protection des mains:

Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du
matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 ≥ 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 6)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Beige
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	145 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	6,1 Vol %
Point d'éclair	31 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,06-1,12 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 7)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Polymérisation par dégagement de chaleur. Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
10.4 Conditions à éviter	Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

100-42-5 styrène

Oral LD50 5.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC50/4 h 11,8 mg/l (rat)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 >20.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >10.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h >6,82 mg/l (rat)

91-99-6 2,2'-(m-tolylimino)diethanol

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)

123-26-2 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

108-31-6 anhydride maléique

Oral LD50 1.090 mg/kg (rat)
Dermique LD50 2.620 mg/kg (lapin)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 8)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

100-42-5 styrène

LC50/96 h 4,02 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48 h 4,7 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h 4,9 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96 h >1.000 mg/l (fish)

EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h >50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC50/15 min >100 mg/l (microorganisms)

91-99-6 2,2'-(m-tolylimino)diethanol

EC50/48 h 107 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h >100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

LC50/48 h >102 mg/l (fish)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 9)

78-78-4 isopentane

LC50/96 h >1-10 mg/l (fish)

123-26-2 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

EC50/72 h 100 mg/l (algae)

12.2 Persistance et dégradabilité

100-42-5 styrène

Biodegradation 70,9 % (readily biodegradable) (ISO 9408, 28 d, aerobic)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

100-42-5 styrène

BCF 74 (-)

log Pow 2,96

91-99-6 2,2'-(m-tolylimino)diethanol

log Kow 1,9

12.4 Mobilité dans le sol

100-42-5 styrène

log Koc 2,55

Koc 352

123-26-2 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)

log Koc >5,63

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: **FILL LIGHT PUTTY**

(suite de la page 10)

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1866 RÉSINE EN SOLUTION
IMDG, IATA RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3

Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

No EMS: F-E, S-E

Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

Remarques: ADR 2.2.3.1.5

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Remarques: IMDG 2.3.2.5

"Règlement type" de l'ONU: UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation

particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Catégorie SEVESO

Aucun des composants n'est compris.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 11)

**Quantité seuil (tonnes) pour
l'application des exigences
relatives au seuil bas** 5.000 t
**Quantité seuil (tonnes) pour
l'application des exigences
relatives au seuil haut** 50.000 t

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006
ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les
équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de
l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre
la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

**Indications sur les restrictions
de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui
allaitent.

**15.2 Évaluation de la sécurité
chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 12)

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H360D Peut nuire au fœtus.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version

précédente:

3.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: concentration prédite sans effet
CL50: concentration létale médiane
LD50: dose létale 50%
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable
Flam. Liq. 1: Liquide inflammable. Catégorie de danger 1
Flam. Liq. 3: Liquide inflammable. Catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë. Catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire. Catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1B
Carc. 2: Cancérogénicité. Catégorie de danger 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction. Catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction. Catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. Catégorie de danger 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration. Catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.10.2021

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 26.09.2021

Nom du produit: FILL LIGHT PUTTY

(suite de la page 13)

Sources

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport
à la version précédente**
